

REGROUPEMENT DES FORMATEURS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE

VENDREDI 10 MARS

Maison Régionale de l'Innovation à Dijon

- **Introduction par Azzedine M'RAD et Jean-Luc MICHAUD**

Ce premier regroupement fait suite à la remise officielle des habilitations de formateurs qui s'est tenu le 5 octobre dernier.

Faire réseau n'est pas une chose simple. Cela nécessite les moyens de cimenter, de dialoguer et de confronter des idées et des points de vue. Faire réseau nécessite également la mobilisation de ressources

Le partenariat DRDJSCS et Trajectoire Ressources sert à garantir une approche territoriale la plus vaste possible. Les missions confiées à Trajectoire Ressources seront détaillées au cours de la journée.

Ce même jour, Trajectoire Ressources rejoindra Montbéliard pour lancer officiellement le journal CETAVOU¹, accompagné de ses partenaires, en présence de Nicolas Cadène.

- **Intervention de Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité**

Il existe des situations qui questionnent l'observatoire :

- Le cas des « écoles hors contrat » et leur compatibilité avec les valeurs de la République et le socle laïque. A ce jour, il n'existe pas de contrôle « a priori » ; un amendement avait été déposé par le gouvernement dans le cadre de la loi « Egalité et citoyenneté » mais il a été rejeté par le Sénat. L'observatoire regrette cet abandon.
- La pédagogie de la laïcité a été largement délaissée par les pouvoirs publics. Elle est devenue un concept fourre-tout pour parler de tous les problèmes de la société tout en s'abstenant de mener des politiques publiques nécessaires et ambitieuses.

Un certain nombre de faits rapportés ces derniers mois ont motivé deux avis récents de l'observatoire :

- [Libertés et interdits dans le cadre laïque](#) – octobre 2016
- [Rappel du cadre légal permettant de sanctionner les agissements contraires aux exigences minimales de la vie en société](#) – février 2017

Les médias ont rappelé le fait intolérable d'exclure des femmes d'un café, des clientes d'un restaurant parce qu'elles portaient un voile. En l'espèce, ce refus de vente pour ce motif particulier est discriminatoire. Il faut être prudent à ne pas vouloir faire porter tous les maux de la société à la laïcité. Il faut rappeler que le droit commun permet déjà de faire cesser ces agissements. Or ce rappel à la loi est extrêmement important et peu usité.

¹ Le journal CETAVOU est un journal d'expressions et de débat lancé sur le Pays de Montbéliard sur les thèmes de la laïcité et du vivre-ensemble en allant au contact direct des publics. Après un an de réflexion, les partenaires ont lancé le premier numéro le 10 mars en présence de Nicolas Cadène. Le premier numéro est consultable [en ligne](#).

Echanges et débats avec la salle :

Q : Un guide sur les discriminations vient d'être édité par le ministère de la ville², avez-vous collaboré à sa production ?

R : Un gros travail a été produit pour l'élaboration de ce guide.

La laïcité n'est effective que si l'égalité est effective. La laïcité ne fonctionne pas si elle n'intègre pas toutes ces politiques publiques. L'atteinte à la dignité de la personne, le harcèlement au travail ou celui entre concubins, ... sont des sujets qui peuvent être liés sans relever nécessairement de la laïcité.

Q : Lors du dernier regroupement des formateurs niveau 1, il a été indiqué que le champ de la neutralité religieuse s'étend au-delà de la sphère « publique » et du service public. Le cas d'une association qui écrit dans son règlement qu'elle est « laïque » a-t-elle le droit de restreindre la liberté de ses salariés par exemple ?

R : La neutralité ne s'impose en association que si cette dernière exerce une mission de service public.

La jurisprudence française ne reconnaît pas les entreprises de tendance. La laïcité n'est pas une conviction. Elle garantit à ceux qui sont simples usagers la liberté religieuse. Permettre cette extension de la neutralité est dangereux pour les convictions dans leur ensemble, pas seulement religieuses, idéologiques, politiques... La logique d'entreprise de tendance est anticonstitutionnelle et contraire au droit communautaire.

L'article 2 de la loi travail adopté suite à un amendement parlementaire déposé par le Parti Radical de Gauche, s'il est validé, pourrait imposer aux salariés une neutralité allant au-delà des convictions religieuses. Le nouveau guide du fait religieux en entreprise est bien terminé, mais il n'a pas encore été rendu très accessible.

Le principe actuel reste inchangé : il est possible d'imposer la neutralité à condition que cela soit justifié et proportionné au but recherché (sécurité, hygiène, sûreté, et prosélytisme, bonne marche de l'entreprise soit bonne organisation du service, le bon accomplissement de la mission et le respect des intérêts économiques)³.

Q : Le 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905, mais aussi jour de la cérémonie de la Sainte-Geneviève (Sainte patronne de la Gendarmerie), un Préfet assiste à cette cérémonie en tenue d'apparat. Est-ce bien une attitude neutre ?

R : Une cérémonie religieuse ne peut être organisée par les pouvoirs publics ; un fonctionnaire ne doit pas montrer de signe d'adhésion (pas de signe, pas de quête, pas de chant...). Le fait d'assister à une cérémonie religieuse – et non de participer activement – ne constitue pas une atteinte au principe de laïcité.

Q : Ne devrions-nous pas créer « des espaces à construire de l'intelligence du religieux » ? Il est aussi légitime de parler de religion que de politique. Par exemple, serait-il imaginable de simuler une messe pour faire comprendre ce qu'est la foi. Le rappel au droit c'est bien, mais il reste un travail à faire autour des religions et du religieux.

R : L'enseignement du fait religieux est compliqué. Il a longtemps été absent des programmes scolaires. Aujourd'hui, il a été rétabli. Pour autant, cela va prendre du temps. Un magistère en ligne a été mis en place en octobre 2015 pour accompagner les enseignants dans le traitement du fait religieux comme fait

² Guide disponible ici : <http://www.ville.gouv.fr/?discriminations-c-est-non>

³ Depuis cette réunion, la Cour de Justice de l'Union Européenne a rendu plusieurs arrêts ; l'Observatoire a émis un avis le 14 mars à ce sujet : <http://www.gouvernement.fr/communique-de-presse-de-l-observatoire-de-la-laicite-suite-aux-arrets-rendus-par-la-cjue-le-14-mars>

social. Il est essentiel de permettre aux enfants de prendre du recul sur leurs convictions. Les enseignants s'y inscrivent progressivement.

Q : Les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont amenés à parler de fait religieux. Or cela est très difficile pour eux car ils sont peu outillés. Le magistère peut-il être ouvert plus largement, notamment à destination de ces éducateurs ?

R : Un dialogue avec l'Education Nationale va être engagé pour voir comment le magistère pourrait être ouvert à d'autres acteurs.

Q : Concernant la lutte contre les discriminations, un lien est-il envisagé avec les formations mises en place par la Ministre de la fonction publique pour former les primo-arrivants dans la fonction publique ?

R : Le rapport Zuccarelli issu de la mise en place d'une commission « Laïcité et fonction publique » émet un certain nombre de propositions⁴ pour permettre aux agents de l'Etat d'être mieux informés et formés.

Q : S'il est permis d'aborder la « foi » dans le cadre de l'Ecole, pourquoi ne pas accroître les moyens et efforts sur l'éducation morale et civique (EMC) et parler de spiritualité laïque de façon à donner les éléments à ces élèves pour construire un parcours individuel ?

R : La laïcité n'est pas une conviction ; cela reviendrait à rajouter un nouveau dogme.

Q : Quelle structuration pour ce réseau de formateurs ? Souhaite-t-on pérenniser le dispositif, car si tel est le cas, il serait souhaitable, pour les agents de l'Etat, qu'une circulaire ou une instruction soit prise de telle sorte qu'un responsable de service n'empêche pas les agents formés en niveau 2 de faire des formations, voire d'en faire plus que deux par an – dans la limite du bon fonctionnement du service ?

R : La volonté est bien de continuer, de toucher plus largement. Pour avoir des référents et des interlocuteurs. L'observatoire va demander une circulaire pour laisser les agents assurer les formations.

Q : Quels liens pourraient être imaginés entre ce plan de formation et la réserve citoyenne, deux dispositifs qui partagent des ambitions communes ?

R : Il y aurait effectivement des ponts à trouver avec l'Education Nationale. Il peut s'agir d'un chantier intéressant.

Q : Le fait d'être formateur niveau 1 donne accès à un certain nombre de documents, contenant les réponses aux questions juridiques posées par les formateurs niveau 2. Or on constate une certaine dérive – tant dans le nombre de questions posées que dans la nature même des questions – qui laisse un sentiment d'économie de la pensée.

R : La posture à adopter est celle du bon sens, de l'écoute, du dialogue et du respect mutuel. Elle consiste à offrir une réponse d'intérêt général et ne pas répondre à un intérêt particulier. Il convient de refuser d'être dans le « tout interdit », ou dans le « tout autorisé ». Il faut un juste équilibre, une attitude objective.

⁴ Le rapport Zuccarelli est disponible en ligne : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-de-la-commission-laicite-et-fonction-publique-presidee-par-emile-zuccarelli>

- **Intervention de la DRDJSCS, Blandine ARTHUR**

70 formateurs régionaux ont été habilités. L'engagement moral de départ de chaque formateur est de dispenser 2 formations par an (cf. charte d'engagement signée par les formateurs).

3 modalités de déploiement sont possibles :

- Assurer des formations dans le cadre des 55 sessions organisées par CESAM et l'IRTS de Franche-Comté
- Assurer des formations dans le cadre de 17 sessions organisées de façon interministérielle pour les agents de l'Etat et/ou des collectivités
- Assurer des formations internes aux structures sous réserve d'être en lien avec la DRDJSCS en amont de cette organisation.

Réactions de la salle :

Il existe de réelles difficultés sur la partie bourguignonne de la région. Les dates et lieux ne sont pas pris en concertation avec les formateurs. Il y a un vrai manque de communication. Il a été fait un rappel à l'organisme de formation, qui a commencé à changer son organisation par rapport aux attendus de la DRD. Il est rappelé qu'il faut alerter Blandine ARTHUR en cas de difficultés.

- **Rôle de Trajectoire Ressources, Maud LALOUELLE**

Une référente est désignée : Maud LALOUELLE.

Deux formateurs niveau 1 ont déployé des formations à destination des formateurs régionaux : Maxime CUCHEROUSSET et Maud LALOUELLE

Les propositions de Trajectoire Ressources pour assurer la mission d'animation du réseau des formateurs régionaux sont de :

- o Créer, alimenter et suivre le site ressources présenté en séance (www.bfc-laicite.org)
- o Participer, aux côtés de la DR, à des temps de regroupement (2 à 3)
- o Proposer des temps d'apports et d'enrichissements des pratiques et des compétences
Exemple : ateliers pédagogiques et d'approfondissement
- o Animer des espaces de réflexions et mises en perspective d'actions nouvelles :
Exemple : groupe ressources « sports et laïcité »

Trajectoire Ressources continuera également à assurer le lien avec le réseau national et le CGET par rapport aux remontées de terrain et questions.

Réactions de la salle :

La Ligue de l'Enseignement évoque la possibilité d'ajouter Guy Vigouroux aux formateurs sollicités dans le cadre du groupe ressources « sports et laïcité »

Présentation du site internet et propositions d'amélioration des participants :

- o Sur la partie publique : ne pas faire apparaître les noms de formateurs ; remplacer l'agenda gmail par un document PDF extrait à partir du calendrier de suivi de la DRDJSCS
- o Sur la partie privée :
 - o agenda des formateurs : faire figurer les dates de sensibilisation-formation « LCD »
 - o ajouter un formulaire à disposition avec la possibilité de sélectionner un motif et renvoyer les questions techniques vers la DRDJSCS
 - o ajouter un 0 pour les fiches juridiques de 1 à 9 afin qu'elles apparaissent dans l'ordre
 - o ajouter le document listant les changements entre les 2 versions du kit
 - o créer une rubrique dans « documents » : documents formateurs
 - « Nom document_nom formateurs » en PDF

- Avec mention suivante : « ces documents n'engagent que les formateurs qui en ont demandé la mise en ligne à Trajectoire Ressources dans une optique de partage des supports pédagogiques »
- Possibilité d'ajouter d'autres supports tels que :
 - La charte de la laïcité à l'école des éditions Milan
- Vérifier la page « synthèse juridique » = page d'erreur

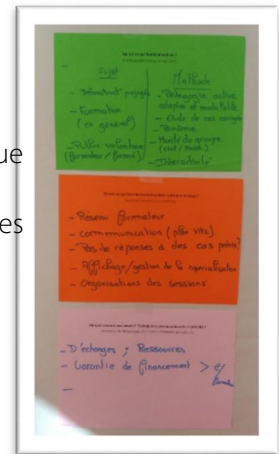
- **Restitutions du travail en ateliers (détails disponibles ci-dessous)**

D'une façon générale, le kit en lui-même est salué par les formateurs.

Ce qu'il faut retenir :

- Un besoin urgent d'un atelier pédagogique pour retravailler la frise historique mais aussi les angles historiques possibles
- Un besoin d'échanges sur des modalités pédagogiques alternatives au kit : les expériences déjà vécues et ce qu'on peut s'autoriser à faire
- Des besoins de compléments sur les discriminations et le fait religieux
- Les autres besoins sont identifiés et feront l'objet d'une priorisation

Le tout renforçant le besoin de travail en réseau des formateurs.



Détails des restitutions :

Groupe 1 :

Ce qui fonctionne bien :

- Sujet : déconstruction des préjugés, formation en général, satisfaction, public volontaire (formateurs et formés)
- Méthode : pédagogie active adaptée et modulable, liste études de cas corrigée qui est une bonne chose, confortable d'avoir des réponses à des cas concrets, binôme « rassurant », mixité des groupes, une méthode interactive

Ce qui fonctionne moins bien :

- Réseau formateurs, communication (plan, déploiement)
- Pas de réponse à des cas précis suite à des remontées
- Affichage et modules de spécialisation (les 3)
- Organisation de sessions

Quels sont les besoins :

- Echanges et ressources
- Garantie de financement pour les formateurs qui sont rémunérés et qui vont faire plus de deux formations. Réponse d'Azzedine : si repérage par CESAM ou IRTS, droit à compensation salariale

Groupe 2 :

Ce qui fonctionne bien :

- Surtout sur la méthode
- Kit qui fonctionne bien, le powerpoint de formation
- Etudes de cas qui permettent de décortiquer, les quizz qui redynamisent
- Jeux de rôles
- Temps

Ce qui fonctionne moins bien :

- Frise historique qui manque d'illustrations
- Une définition du gallicanisme qui est difficile à porter dans la formation
- Besoins d'ajouts sur la frise pour faire mieux comprendre l'issue – loi 1905 qui autorise les libertés ...
- Porter ce qui relève ou non d'une mission de service publique (cf. fiche juridique)

Quels sont les besoins :

- Illustrer le texte papier historique et de l'adosser à un powerpoint
- Clarifier la notion de mission de service publique (personnes morales de droit mixte ?), dans les structures de droit privé (salariés, bénévoles)
- Quizz laïcité sur le site « vie-publique »
- Accès aux powerpoint retravaillés

Groupe 3 :

Ce qui fonctionne bien :

- Parcours multi-épisodique : Analyse des photos et des points juridiques en même temps, pas le texte avant les photos
- Jeux des enveloppes : mentionner les points clefs sur les enveloppes pour plus de fonctionnel
- Pédagogie de la rivière : côté légale ou illégale : essayer de convaincre l'autre rive
- Mots croisés : projeter le nuage des mots pour remplir le mot croisés. Ca dépend du groupe avec lequel on est. Adaptation de la pédagogie.

Ce qui fonctionne moins bien :

- Gestion du temps : variable d'un groupe à l'autre
- Jeux de rôles : bien mais pas toujours facile à mettre en œuvre. Une solution : faire jouer le rôle des acteurs par 2 personnes (se sentir moins seul) ou les formateurs eux-mêmes qui le jouent. Vigilance : faire attention que les acteurs ne rentrent pas dans des caricatures qui pourraient être mal venues.
- Vidéos CNFPT
- Des difficultés des publics face à l'écrit

Quels sont les besoins :

- Histoire :
 - besoin de méthode sur la pédagogie participative. Expo « histoire et actualités de la laïcité » - Ligue de l'enseignement. Ou des illustrations marquantes. Construire une frise proportionnelle à la notion du temps
 - Choix des dates ? d'évènements ? de faits concrets ?
 - Mise en place d'un groupe sur l'histoire : périodes de tolérance, d'intolérance, les sous-périodes... pour mettre en relief l'aspect non linéaire de l'histoire
 - Apport théorique sur la laïcité dans les pays voisins et sur les colonies et les minorités
- Formation sur la lutte contre les discriminations

Groupe 4 :

Ce qui fonctionne bien :

- Nécessité d'avoir une bonne logistique pour l'accueil
- Pédagogie : jeu des post-it
- Mettre en place un nuage de mot et de mesurer l'évolution des représentations

- Garder la définition de la laïcité affichée tout le long de la formation
- Frise historique « active »
- Jeu des enveloppes
- Fiches thématiques actualisée

Ce qui fonctionne moins bien :

- Post it par thème
- Frise active
- Crainte du formateur dans les jeux de rôles

Quels sont les besoins :

- Clarifier les notions mission de service publique et mission d'intérêt général
- Connaître la composition du groupe et le module optionnel à l'avance
- Connaître le réseau et faire un trombinoscope
- Récupérer les bilans à chaud des stagiaires
- Création d'un réseau « stagiaires » : SAV ?
- Autre session de formateurs régionaux

Autres remarques :

- Besoin de simplification des bilans CNFPT/Etat/ : chacun demande un bilan + un bilan CGET
- Demande des délégués des Préfets : réunir les délégués du préfet pour voir les effets des formations sur le terrain et les QPV
- LCD : sensibilisation / formation
- Fait religieux : pour une approche anthropologique
- Des temps de formation sur-mesure adaptés au groupe et des ressources à l'université de BFC
- Histoire : différents angles de vue, des connaissances à croiser, des contenus à produire